

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 11 décembre 2019, à 19 h 30, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

| | |
|-------------------------|--------------------------|
| Michel Aucoin | Sainte-Victoire-de-Sorel |
| Denis Benoit | Saint-Aimé |
| Michel Blanchard | Saint-David |
| Alain Chapdelaine | Saint-Roch-de-Richelieu |
| Vincent Deguise | Saint-Joseph-de-Sorel |
| Diane De Tonnancourt | Yamaska |
| Sylvain Dupuis | Saint-Ours |
| Georges-Henri Parenteau | Saint-Gérard-Majella |
| Michel Péloquin | Sainte-Anne-de-Sorel |
| Serge Péloquin | Sorel-Tracy |
| Gilles Salvas | Saint-Robert |

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Est absent :

| | |
|--------------|-------------|
| Denis Marion | Massueville |
|--------------|-------------|

Est également présent : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier.

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres constatent la régularité de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire.

2019-12-416 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que l'ordre du jour soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2020 DE LA PARTIE 1 DU BUDGET - ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS

M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, un règlement établissant les quotes-parts de la partie 1 du budget 2020 entre les municipalités de la MRC.

M. le Préfet Gilles Salvas présente le projet de ce règlement qui a été soumis aux membres du Conseil avant la présente séance.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2020 DE LA PARTIE 2 DU BUDGET - MUNICIPALITÉS RURALES

M. le Conseiller régional Denis Benoit donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, un règlement établissant les quotes-parts de la partie 2 du budget 2020 entre les municipalités de la MRC.

M. le Préfet Gilles Salvat présente le projet de ce règlement qui a été soumis aux membres du Conseil avant la présente séance.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2020 DE LA PARTIE 3 DU BUDGET - ÉVALUATION FONCIÈRE

M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, un règlement établissant les quotes-parts de la partie 3 du budget 2020 entre les municipalités de la MRC.

M. le Préfet Gilles Salvat présente le projet de ce règlement qui a été soumis aux membres du Conseil avant la présente séance.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2020 DE LA PARTIE 6 DU BUDGET - TAXIBUS

M. le Conseiller régional Michel Péloquin donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, un règlement établissant les quotes-parts de la partie 6 du budget 2020 entre les municipalités de la MRC.

M. le Préfet Gilles Salvat présente le projet de ce règlement qui a été soumis aux membres du Conseil avant la présente séance.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RÉPARTISSANT LES QUOTES-PARTS 2020 DE LA PARTIE 7 DU BUDGET - CULTURE

M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera soumis, pour adoption, un règlement établissant les quotes-parts de la partie 7 du budget 2020 entre les municipalités de la MRC.

M. le Préfet Gilles Salvat présente le projet de ce règlement qui a été soumis aux membres du Conseil avant la présente séance.

2019-12-417

ACCEPTATION DES PROJETS RECOMMANDÉS AUX PARTENAIRES PAR LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ) DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PARTENARIAT TERRITORIAL DE LA MONTÉRÉGIE-EST 2019-2020

CONSIDÉRANT l'adhésion de la MRC à l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Montérégie-Est présentée par le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) (réf. résolution 2017-01-32);

CONSIDÉRANT le renouvellement d'adhésion de la MRC à cette entente de partenariat pour 2019-2020 (réf. résolution 2019-03-98);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette entente la MRC doit entériner les recommandations du CALQ concernant l'analyse des projets reçus dans le cadre du Programme de partenariat territorial de la Montérégie-Est, comprenant le sommaire des montants engagés par chacun des partenaires, conformément au tableau 3 du document intitulé « Faits saillants - Recommandations aux partenaires »;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
 Appuyée par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC, dans le cadre du Programme de partenariat territorial de la Montérégie-Est, entérine les recommandations du CALQ concernant l'analyse des projets reçus pour l'An 3 (2019-2020).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-12-418

OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LA TONTE DE GAZON DES ACCOTEMENTS, FOSSÉS ET HALTES DE LA PISTE CYCLABLE RÉGIONALE

CONSIDÉRANT qu'un contrat doit être octroyé pour les années 2020 et 2021 en vue de :

- la tonte de gazon de l'accotement de la piste cyclable régionale, des fossés adjacents et des haltes;
- le déplacement des blocs de béton aux extrémités de la piste cyclable au début du printemps ainsi qu'à l'automne;
- la location d'un garage pour y entreposer divers biens dont un véhicule tout-terrain (VTT) et les blocs de béton durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que des travaux sont présentement en cours pour le prolongement de la piste cyclable régionale;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile de déterminer adéquatement les besoins qui découleront de ce prolongement pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT que le contrat actuel de la Ferme de la Vallière SENC prend fin le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'après consultation des représentants du Réseau cyclable de la Sauvagine, il ne semble pas y avoir d'autres entreprises qui possèdent les équipements nécessaires;

CONSIDÉRANT que la Ferme de la Vallière SENC est disposée à prolonger ce contrat pour 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT la pertinence de conclure un protocole d'entente avec la Ferme de la Vallière SENC pour définir les conditions et modalités de ce contrat;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC :

- octroie un contrat de gré à gré d'une durée de deux ans à la Ferme de la Vallière SENC, et ce, conformément au protocole d'entente à intervenir, soit :
 - o Pour le tracé actuel de la piste cyclable régionale : au montant forfaitaire de 8 860 \$, plus les taxes applicables, avec une indexation de 3 % pour la deuxième année;
 - o Pour le nouveau tracé : à taux horaires selon les heures réelles travaillées;
- autorise la greffière à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente avec Ferme de la Vallière SENC relativement à cet octroi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-12-419 **AUTORISATION DE TRANSMETTRE LE PROJET DE TUNNEL CYCLABLE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DANS LE CADRE DU FARR 2020-2021**

CONSIDÉRANT que dans la continuité des projets déposés dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) en 2017-2018 et en 2018-2019, la MRC a l'intention de déposer une troisième phase de développement de la piste cyclable « Route verte numéro 3 » toujours dans le cadre du FARR;

CONSIDÉRANT que cette troisième phase vise à réunir la section existante à l'ouest de la route 132 à la section réalisée lors des deux phases précédentes afin d'optimiser l'infrastructure et l'offre en cyclotourisme;

CONSIDÉRANT que la MRC discute avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour conclure une entente afin d'obtenir, au nom du MTQ, la gestion des études et la réalisation des travaux de réfection-reconstruction de trois ponceaux localisés dans la section réalisée lors des phases 1 et 2;

CONSIDÉRANT que le projet de prolongement de la phase 3 implique des travaux majeurs pour permettre une traversée sécuritaire de la route 132 par les usagers de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT le mandat confié au Groupe Génipur pour effectuer une analyse comparative des deux options de traversée possibles (résolution 2019-08-275);

CONSIDÉRANT qu'en conclusion de cette analyse le Groupe Génipur recommande la construction d'un tunnel pour plusieurs motifs dont une économique de coûts;

CONSIDÉRANT l'importance de poursuivre les investissements réalisés à ce jour pour prolonger la piste cyclable régionale et continuer à améliorer l'offre en cyclotourisme de la région et les liens avec toutes les régions sises à l'est;

CONSIDÉRANT que la piste cyclable permet déjà à des touristes de se rendre à Sorel-Tracy pour traverser le fleuve vers la rive nord (par le traversier), d'aller à Sainte-Anne-de-Sorel pour voir et profiter de ce secteur formé d'un archipel fort connu comme Réserve mondiale de biosphère de l'UNESCO ou encore de se rendre en milieu rural pour emprunter des routes et rangs asphaltés;

CONSIDÉRANT que la piste cyclable régionale actuelle est reconnue pour l'aspect sécuritaire offert aux divers usagers dont les familles et comme un des principaux produits touristiques d'intérêt;

CONSIDÉRANT que, selon les informations obtenues, 42 400 passages sur la piste cyclable (piétons et cyclistes) ont été observés durant les mois de juillet, août et septembre 2019;

CONSIDÉRANT que les cyclistes et les piétons peuvent, dans les faits, utiliser la piste durant les mois de mai à novembre;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire quelques vérifications compte tenu de l'ampleur des coûts liés à la construction du tunnel présenté aux membres du Conseil au début du présent mois et de la nécessité d'informer les ministères de ce projet pour qu'ils puissent analyser et émettent aux représentants du MAMH leur avis pendant que la MRC complète certaines vérifications;

Il est proposé par :
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Michel Péloquin
M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel autorise la transmission, de façon informelle, du projet de tunnel au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin qu'il puisse obtenir l'avis requis des différents ministères tout en permettant à la MRC d'approfondir, à très court terme, certains éléments compte tenu de l'envergure du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-12-420

DEMANDE D'EXTENSION DE DÉLAI POUR PRODUIRE LA REDDITION DE COMPTES LIÉE AU PROJET DE LA MRC DANS LE CADRE DU FARR 2018-2019

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière conclue entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du FARR 2018-2019, laquelle prévoit la fin du projet de prolongement de la piste cyclable le 31 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que cette échéance vise à permettre au MAMH de disposer d'un délai de deux mois avant la fin de l'année financière pour trouver d'autres projets à financer dans le cas d'un addenda ou encore lorsque les coûts du projet initial sont moins élevés que prévus;

CONSIDÉRANT qu'il s'avère que toutes les sommes prévues dans le cadre du FARR pour le projet de la MRC seront utilisées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de demander au MAMH une extension de délai pour produire la reddition de comptes liée à ce projet;

CONSIDÉRANT que cette demande repose principalement sur les motifs suivants :

- le manque de main-d'œuvre de certains entrepreneurs;
- le résultat d'une demande de prix faite l'été dernier qui excédait le montant maximum du pouvoir délégué au directeur général (nécessitant l'adoption d'une résolution en période de vacances des élus);
- l'ajout d'une étape essentielle au processus d'appel d'offres pour l'élaboration des plans et devis en vue de la réalisation de l'option retenue pour assurer une traversée sécuritaire de la route 132 (tunnel), soit l'obligation d'octroyer au préalable un mandat pour une étude géotechnique (sondage et caractérisation des sols);
- l'arrivée hâtive des conditions hivernales;

CONSIDÉRANT de plus que l'adjudicataire du mandat pour élaborer les plans et devis du tunnel devra travailler en étroite collaboration avec les représentants du MTQ pour obtenir leur approbation avant de produire la version finale des documents;

CONSIDÉRANT également que les différents projets FARR présentés par la MRC (en 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020) s'inscrivent tous dans une continuité devant permettre de prolonger la piste cyclable (connue comme une section de la Route verte numéro 3) jusqu'à la route 235 à Yamaska (côté ouest de la rivière);

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Appuyé par :

M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de lui accorder une extension de délai pour la transmission de la reddition de comptes liée à son projet FARR 2018-2019 au plus tard le 31 décembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-12-421 **AUTORISATION DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE PIERRE-DE-SAUREL (SHPS) RELATIVEMENT À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que la MRC a prévu à son budget 2020 l'octroi d'une aide financière à la Société historique Pierre-de-Saurel inc. (SHPS) pour son fonctionnement;

CONSIDÉRANT la pertinence de signer un protocole d'entente avec la SHPS afin d'établir les conditions et les modalités relatives à cet octroi;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente présenté aux membres du Conseil en ce sens;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le contenu du protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière entre la MRC de Pierre-De Saurel et la Société historique Pierre-de-Saurel inc. (SHPS);
- autorise le directeur général à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la MRC;
- octroie à la SHPS, pour l'année 2020, une aide financière de 100 000 \$, laquelle sera déboursée en conformité avec les modalités du protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée aux membres du Conseil.

2019-12-422 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que la séance soit levée à 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

Denis Boisvert, directeur général